Compte rendu de la FS (formation spécialisée) du 22 octobre 2025

Cette Formation spécialisée avait pour ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 mai 2025, continuée le 21 mai 25 (pour avis) ;
2. Point d'actualité budgétaire et examen des demandes de financement complémentaires pour 2025 (pour avis) ;
3. Examen du plan annuel de prévention et de la mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels (pour avis) ;
4. Compte rendu de la visite d'une délégation de la formation spécialisée du CSAL du SPF-E et du SIP d'Abbeville le 9 septembre 2025 (pour information) ;
5. Examen des rapports de l'inspecteur santé et sécurité au travail concernant les services des finances publiques implantés au sein de la cité administrative d'Amiens, le SIP de Péronne, le SGC de Poix-de-Picardie et le SDIF (pour information) ;
6. Actualité du chantier de réaménagement du SIED – 2ème phase (pour information) ;
7. Examen des registres SST, accidents de service et fiches de signalement (pour information) ;
8. Examen des suites données aux questions traitées et aux avis émis lors des précédents CSAL-FS (cf article 32 et 39 du RI) (pour information) ;
9. Questions diverses.

Vous pouvez lire notre déclaration liminaire : ICI

Réponse aux différentes déclarations liminaires

Sans entrer dans le détail de nos revendications, la Présidente a préféré rappeler que l'élaboration de la loi de finances suit un long processus qui n'est pas terminé puisque le projet est devant le Parlement.

Concernant le suivi du plan annuel de prévention de l'année 2025, la directrice a confirmé qu'il serait présenté en séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 20 et 21 mai 2025 (pour avis)

S'agissant du procès-verbal de la séance du 6 mars 2025, ce document reprenant l'essentiel des précédents débats, il n'y a pas de difficulté à ce qu'i fasse l'objet d'une approbation. L'ensemble des représentants du personnel valide donc ce document

Point d'actualité budgétaire et examen des demandes de financement complémentaires pour 2025 (pour avis) ;

En complément des actions déjà listées dans notre compte-rendu des 19 et 20 mai, la Formation Spécialisée a donné un avis favorable à l'acquisition de 10 bureaux vélo pour lutter contre la sédentarité et l'installation de dalles phoniques à la Trésorerie des établissements hospitaliers.

La CGT Finances Publiques de la Somme est revenu sur le changement de doctrine en matière de secourisme au travail.
Elle a tout d'abord dénoncé un manque de dialogue social sur le plan local, la mise en œuvre ayant été mise en place de manière unilatérale, sans consultation des représentants du personnel.

Si elle approuve la mise en œuvre de formations PSC (Premiers secours citoyen) aux agents volontaires, elle estime que cette mise en œuvre n'était pas incompatible avec le maintien des compétences des titulaires du diplôme de sauveteur secouriste du travail (SST).

	Avantages	Inconvénients
PSC	Durée de formation d'une journée permettant de toucher un plus grand nombre d'agents volontaires Coût moins cher que SST	Pas de date limite de validité – problème de suivi des titulaires du PSC et de maintien des acquis.
SST	Programme plus complet qui contient un volet prévention des risques au travail Validité de 2 ans qui est incitative de réaliser un recyclage d'une journée	Durée de 2 jours Plus chers que PSC

En réponse, l'Animatrice de la Politique de Prévention Ministérielle a indiqué qu'il s'agissait d'appliquer des décisions ministérielles qui auraient dû être mise en œuvre dans la Somme depuis 2019.

La CGT Finances Publiques a dénoncé une décision budgétaire qui ne laisse pas aux agents qui le souhaitent de maintenir leur compétence en matière de prévention des risques au travail. Ainsi, si le SST est l'équivalent du PSC, l'inverse n'est pas vrai puisque le PSC ne comporte pas de volet de prévention.

Examen du plan annuel de prévention (PAP)
et
de la mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) (pour avis)

Préalablement à l'examen de la mise à jour du DUERP et du plan annuel de prévention, la direction a présenté l'évolution entre le nouveau PAP et le précédent.

Afin d'exprimer un avis sur chaque document (le plan et le DUERP), la CGT Finances Publiques de la Somme a demandé la dissociation du vote. Ainsi, contrairement aux années précédentes, chaque organisation syndicale a pu donner son avis sur le DUERP puis sur le PAP.

Concernant le DUERP, la CGT Finances Publiques a soutenu et motivé la demande des vérificateurs quant à leur volonté de coter à 3 « risque non maîtrisé » le niveau de maitrise des risques en considérant qu'il y a bien une « absence de mesures ou des mesures non efficaces » pour le risque décrit suivant :: « *Afin d'atteindre l'objectif quantitatif de CFE. Sollicitations pour compenser les affaires. CFE ne pouvant être rendus en fin de campagne en raison d'évènements extérieurs non maîtrisables. La complexité des dossiers ou la charge de travail nécessaire à certains dossiers n'est pas suffisamment prise en compte dans l'équilibre du programme de chaque vérificateur. Pression pour accélérer les procédures*; »
En effet, l'administration a tenté de minimiser ce risque en tentant de faire croire aux organisations syndicales que ce risque devait être coté à 2 (risque modérément maîtrisé – mesures adaptées mises en place pouvant être complétées) en arguant de la diminution de l'objectif collectif à réaliser au titre de l'année 2025 et de l'arrivée de deux inspecteurs stagiaires en mai 2025.
La CGT Finances Publiques a rappelé que :
- les inspecteurs stagiaires arrivant en mai 2025 ne pouvaient contribuer à l'objectif de l'année 2025 puisqu'ils ne prêtaient serment qu'en fin d'année et qu'il fallait, de toute façon, leur permettre de se former ;
- la diminution de l'objectif collectif était en réalité lié à une baisse de l'effectif de un vérificateur (Or, la baisse est de 9 dossiers) ; le nombre de dossiers par vérificateur n'a donc pas diminué comme veut le faire croire la direction.

La CGT Finances Publiques a demandé à la direction d'assumer de ne pas faire compenser en fin d'année les dossiers qui ne peuvent être rendus en raison de facteurs extérieurs non maîtrisables.

Pour exemple, grâce à la mobilisation des vérificateurs dans l'élaboration du DUERP et au soutien des organisations syndicales, la CGT en tête, la cotation totale de ce risque est donc passée à 18 : Ce risque est une priorité 1 dans le DUERP et signifie : « prendre des mesures de façon urgente ».

La CGT Finances Publiques a émis un avis favorable sur le DUERP (Solidaires et l'alliance CFDT-CFTC ont également émis un avis favorable) – FO s'est abstenu.

Si la CGT Finances Publiques de la Somme a émis un avis favorable au constat dressé dans le DUERP, elle n'est pas non plus dupe et invite les agents à s'en saisir pour le rendre le plus réaliste possible.

La CGT Finances Publiques encourage l'ensemble des agents à participer aux travaux du DUERP dans leur service afin de permettre à vos représentants de maintenir la pression qu'ils exercent sur l'administration afin que des mesures soient prises pour améliorer les conditions de travail.

S'agissant du plan annuel de prévention, la CGT Finances Publiques de la Somme s'est abstenu : en effet, si elle est d'accord avec le constat dressé dans le DUERP, elle estime que les mesures de prévention mentionnées dans le plan annuel de prévention manquent de précisions de manière volontaire pour permettre de conserver des marges de manœuvres au détriment de l'amélioration des conditions de travail.

Exemple : La mesure suivante : « *Dans tous les services où cela est possible, adapter les objectifs aux moyens humains. Le Groupe de Travail attire l'attention de la Direction et du chef de service sur la situation décrite qui révèle une situation de stress pour certains agents* »

La CGT Finances Publiques de la Somme ne s'interdit pas de voter CONTRE le prochain plan annuel de prévention si des mesures plus précises n'y étaient pas inscrite.

Résultats : ABSTENTION de la CGT et FO ; POUR : Solidaires et l'alliance CFDT-CFTC.

Le DUERP et le PAP feront l'objet d'une publication sur Ulysse Somme.

Compte rendu de la visite d'une délégation de la formation spécialisée du CSAL du SPF-E et du SIP d'Abbeville le 9 septembre 2025 (pour information) ;

Une délégation de la Formation Spécialisée du CSAL s'est rendu à Abbeville pour procéder à une visite du SPF-E et du SIP d'ABBEVILLE le 9 septembre dernier. Cette délégation était composée de représentants du personnel, membres de la FS et de membres de l'administration. Ce type de visite a pour objectif de constater les conditions de travail des collègues sur le plan matériel que le plan organisationnel.

Ainsi, des propositions d'amélioration ont été faites en matière de télétravail et de gestions des congés notamment.

La CGT Finances Publiques de la Somme demeure à votre disposition pour évoquer avec vous les difficultés que vous pouvez rencontrer dans votre service et déterminer l'action à mener la plus adaptée pour améliorer vos conditions de travail.

Examen des rapports de l'inspecteur santé et sécurité au travail concernant les services des finances publiques implantés au sein de la cité administrative d'Amiens, le SIP de Péronne, le SGC de Poix-de-Picardie et le SDIF (pour information)

Les représentants du personnel ont pu constater que l'administration avait pu apporter des réponses à la majorité des constats réalisés par l'ISST.

Il a été souligné, s'agissant du SDIF, la dégradation des conditions de travail des deux inspectrices encadrantes qui doivent désormais partager un bureau, ce qui nuit à leur concentration et à la confidentialité des échanges avec leurs équipes respectives.

Actualité du chantier de réaménagement du SIED – 2ème phase (pour information)

Les travaux sont en cours d'achèvement. Il reste quelques ajustements à réaliser.

Pour rappel, la CGT Finances Publiques avait demandé l'organisation de groupe de travail avec les agents puis avec les représentants du personnel afin de convenir d'un projet qui ne soit pas le fruit d'une politique immobilière de l'État descendante qui ne correspondrait pas aux attentes des agents qui y travaillent ; demande qui a été satisfaite et a permis l'aboutissement de ce projet.

Examen des registres SST, accidents de service et fiches de signalement (pour information)

Accidents de service :
La formation spécialisée a décidé de la mise en place d'une commission d'analyse des conditions de travail suite à un accident grave de service.

Fiches de signalement :

Une fois n'est pas coutume, la CGT Finances Publiques de la Somme a demandé la mise en œuvre de l'article 40 alinéa 2 du code de procédure pénale (Dénonciation obligatoire au Procureur de la République d'un crime ou délit dont le fonctionnaire a connaissance dans l'exercice de ses fonctions) pour des faits d'insultes commises à l'encontre d'une agente à l'accueil du centre de Rollin. En effet, la direction a estimé que cette dénonciation n'était pas opportune puisque l'auteur s'était excusé trois fois au centre des Finances Publiques.
La CGT Finances Publiques a rappelé à la direction que les excuses faites par l'auteur d'une telle infraction ne peut avoir aucune incidence sur la constitution de l'infraction mais seulement sur la peine. Elle a rappelé que l'opportunité des poursuites, en la matière, n'appartenait pas à l'administration mais au seul procureur de la République territorialement compétent. (Article 40 alinéa 1 et article 40-1 du code de procédure pénale).

Pour la CGT Finances Publiques, il importe que les procédures permettant le signalement des comportements attentatoires à la sécurité des agents soient respectées, celles-ci participant à la réalisation de l'obligation de sécurité que doit l'État employeur à ses agents.

Informations diverses

La CGT Finances Publiques a évoqué diverses interrogations à l'accueil de Rollin : le dysfonctionnement des micros ; la nécessité d'un rapport quotidien des agents sur leur activité alors que des outils existent ;

Alors n'attendez plus, Syndiquez-vous !